

Dans votre organisation associative, qui a la responsabilité des tâches ci-dessous ?

- Mettez un X dans la colonne qui correspond le mieux en face de chaque affirmation
- Vérifiez vos réponses dans l'onglet "Résultats"

Tâches	AG	Comité	Direction
Aide à prendre des décisions et les met en application			
Approuve la vision et la stratégie			
Approuve le plan financier et le budget			
Approuve le rapport annuel et les comptes annuels			
Assure une utilisation transparente des moyens			
Constitue des commissions permanentes ou temporaires pour l'aides dans ses tâches			
Décide de la dissolution et de la modification de la forme juridique de l'organisation			
Définit les conditions et la procédure pour la destitution des membres du Comité			
Définit les groupes cibles et l'orientation stratégique de l'organisation			
Définit les principes régissant les finances, la comptabilité et le contrôle			
Définit le cercle des membres de l'organisation			
Définit le droit de vote des membres de l'organisation			
Délègue si nécessaire des tâches à la Direction			
Désigne les membres du Comité			
Désigne, surveille et licencie les personnes qui ont la charge de la Direction			
Détermine une structure adaptée au but et à la taille de l'organisation			
Dirige et surveille l'utilisation des moyens nécessaires pour atteindre le but fixé			
Donne leur décharge aux membres du Comité			
Édicte les statuts et la charte			
Est responsable vis-à-vis de du Comité			
Informe de façon ponctuelle et exhaustive des points importants pour l'exécution de ses tâches			
Informe régulièrement ses membres et donateurs des activités de l'organisation			
Maintient sa surveillance et sa responsabilité sur les tâches déléguées à la Direction			
Participe généralement aux séances de l'organe supérieur avec voix consultative			
Pense et agit avec anticipation, soumet des propositions et des idées			
Pourvoit à un encadrement compétent des collaborateurs honorifiques et bénévoles			
Prend connaissance du plan financier et de la stratégie adoptée			
Prépare les affaires du Comité et en exécute les décisions			
Règle la structure et les responsabilités de la Direction			
Règle le contrôle et la surveillance de l'activité courante			
Règle les conditions et la procédure pour l'élection des membres du Comité			
Soumet le rapport d'activités à l'approbation des membres			
Soumet les comptes annuels à l'approbation des membres			
Veille à l'adéquation des tâches, compétences et responsabilités des organes			